

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 JUILLET 2010**

Délibération
n° 2010.07.141

**Nautilus : modification
du règlement général
des modalités
d'utilisation des
installations**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **2 juillet 2010**

Secrétaire de séance : Jacques NOBLE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Véronique MAUSSET par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Christian RAPNOUIL

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**NAUTILIS : MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DES MODALITES D'UTILISATION
DES INSTALLATIONS**

Par délibération n°495 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé un nouveau règlement général des modalités d'utilisation des installations du centre nautique patinoire Nautilus.

Dans le cadre de la mise à disposition des installations de la patinoire aux associations pratiquant l'activité de patinage, il est nécessaire de modifier les volumes d'heures alloués ainsi que leur attribution.

Actuellement, l'association Expressions, affiliée à la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG), est seule à pouvoir exercer des activités sportives dans un but de compétition et dispose à ce titre d'un créneau de 12h30 pour s'entraîner.

Pour la prochaine saison 2010-2011, l'association Pa'cap, dont le siège est situé sur la commune de Saint-Yrieix, a fait part de son désir de disposer d'un créneau d'entraînement. Cette association est en cours d'affiliation à la FFSG, condition nécessaire pour pouvoir bénéficier de créneaux réservés à Nautilus.

Afin de répondre à cette nouvelle demande, il conviendrait d'une part, d'augmenter de 2h30 le volume d'heures par semaine en créneaux réguliers qui passerait ainsi à 15h00 et, d'autre part, de le répartir entre les deux associations de la manière suivante :

- Association Expressions : 10h00
- Association Pa'cap : 5h00

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 juin 2010,

Je vous propose :

DE MODIFIER l'annexe 2 du règlement général des modalités d'utilisation des installations du centre nautique patinoire Nautilus afin d'augmenter de 2h30 le volume d'heures par semaine en créneaux réguliers réservé aux associations pratiquant l'activité de patinage, passant de 12h30 à 15 heures.

D'APPROUVER la répartition du nombre d'heures alloué pour la prochaine saison 2010-2011 à :

- Association Expressions : 10h00
- Association Pa'cap : 5h00

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

13 juillet 2010

Affiché le :

13 juillet 2010